
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 septembre 2010

L'an deux mille dix, **le 6 septembre**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 01^{er} septembre 2010, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

1/- Terrain de football : examen devis abris de touche

2/ Service public de l'assainissement collectif : rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service

3/- Syndicat Intercommunal des Eaux de la forêt du Theil : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

4/- SMICTOM : rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets.

5/- COTEAU SUD 3 : Choix du cabinet de l'urbanisme

6/ Dotation de Solidarité Communautaire : nouvelles règles de répartition

7/- Questions et informations diverses.

Présents : M. JAMET, M.MOREL, Mme FOUILLET, Mme BOURGES, M. COUDRAY, Mlle BELLOCHE, M. DURET, M. RIGAUDEAU, Mme PITOIS, M. CANNIEUX, M. FOUCHER

Excusés : M. ROBERT (pouvoir à M. JAMET), Mme GENDROT (pouvoir à M.CANNIEUX), Mme FAYE

Absents : Mme BRULE

Secrétaire de séance : Mme PITOIS

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 26 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.**

1. Terrain de football : examen devis abris de touche

M. le Maire présente plusieurs devis concernant les abris de touche à installer au nouveau terrain de football :

Entreprise	Propositions
EPS Concept	- 1 paire d'abris-touche de 3m : 2 249.70" HT - fourniture main-courante sans remplissage en acier : 19.50" HT le ml <i>*en option : entrée engins : +49.00" HT par entrée ; entrée joueurs : +34.00" HT par entrée</i> - fourniture main-courante sans remplissage en aluminium : 14.00" HT le ml <i>*en option : entrée engins : +33.00" HT par entrée ; entrée joueurs : +21.00" HT par entrée</i>
Sport Nature Proposition n°LM-1227	- Abri de touche « modulaire » : 1 666.80" HT . Longueur 2.50m - protection arrière en plaque : 468.00" HT - poudrage sur galvanisation de la ossature de l'abri : 225.00" HT - port et emballage : 50.00" HT Total : 2 409.80" HT ; 2882.12" TTC
Sport Nature Proposition n°LM-940 A	- Abri de touche « modulaire » : 1 409.40" HT . Longueur 2.00m - protection arrière en plaque : 374.40" HT - poudrage sur galvanisation de la ossature de l'abri : 225.00" HT - port et emballage : 50.00" HT Total : 2 058.80" HT ; 2 462.32" TTC
Casal Sport Offre n°1036989	- Abri de touche alu 3m arrière en acier galva blanc : 1 169.10" TTC - Abri de touche 2.5m, coté trans., arrière acier galva : 956.80" TTC - Ancrage abri-touche : 46.80" TTC
Casal Sport Offre n°1036995	- Filet de foot :106.25" TTC l'unité.

Décision :

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de Casal sport n°1036989, à savoir 2 abris de touche à 1 169.10" TTC l'unité, 2 ancrages à 46.80" TTC l'unité
- de retenir l'offre de Casal sport n°1036995, à savoir 2 filets à 106.25" l'unité.
- de voter une enveloppe de 400.00" TTC pour la réalisation des 2 plate-formes nécessaires à la pose des abris de touche

2. Service public de l'assainissement collectif : rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Quelques indicateurs principaux sont détaillés :

	2008	2009	Ecart
Nombre d'abonnés	129	139	7.75%
Volumes facturés (m ³)	9 754	9 707	- 0.48%
Recette d'exploitation	19 383.91"	20 279.20"	4.62%
Etat de la dette	250 000.00"	239 189.47"	- 4.32%

➤ **Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de BRIE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

3. Syndicat Intercommunal des Eaux de la forêt du Theil : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable relatif à l'exercice 2009.

- Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport qui sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

4. SMICTOM : rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le SMICTOM Du Sud Est d'Ille et Vilaine ce sont :

- 74 communes desservies
- 125 653 habitants (insee 2009)
- 1 500 km²
- 97% d'habitat individuel
- 3% d'habitat collectif (dont 89% sur Vitré)

Quelques chiffres :

- en 2009, **le ratio de collecte des ordures ménagères** est de 182.86kg/an/habitant (évolution: - 4.69%)

- **le recyclage** : en 2009, on compte, 2 106.91 tonnes d'emballages secs, 3 692.69 tonnes de journaux/revues/magazines, 5 120.19 tonnes de verre soit un total de 10 919.79 tonnes (on remarque une baisse globale de 3.58% notamment sur les emballages secs et les revues/magazines/journaux (baisse de la consommation . crise économique- et réduction de la publicité).

Le ratio des déchets recyclés diminue donc : 86.90 kg/hab/an. Cette baisse ne signifie pas que les habitants trient moins mais qu'ils consomment moins.

- **le produit** attendu par les Communautés de Communes pour le financement du service se situe à 7 483 921.00" pour 2010. Les taux de TEOM appliqués varient entre 8.65% et 11.48%.

- **Outils de communication** : la réglette mémo-tri (recense où jeter plus de 250 déchets), l'écho du tri, site internet (www.smictom-sudest35.fr), SMICTOM infos, lettre aux gardiens (pour les déchetteries).

- Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport qui sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

5. COTEAU SUD 3 : Choix du cabinet d'urbanisme

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 6 du 10 mai 2010 autorisant :

- à engager les études d'urbanisme préalables à la création du lotissement sur le secteur du coteau au sud de l'agglomération, sur une surface globale d'environ 2.6 ha ;
- à organiser une consultation des Cabinets d'urbanisme dans le cadre d'une procédure adaptée pour la mise en œuvre de ces études, conformément au cahier des charges.

Un appel d'offres a donc été lancé le 17 mai 2010 avec la date de remise des offres fixée au lundi 14 juin 2010. Sept cabinets ont remis une offre.

Suite à l'analyse des candidatures basée sur les 4 critères de sélection : valeur technique de l'offre, méthodologie, délais et nombre de réunions ainsi que proposition financière, la Commission d'Appel d'Offres a souhaité entendre les 4 cabinets d'étude les mieux placés, Ainsi, les cabinets TECAM, ABE, OUEST'AM et DUPEUX-PHILOUZE ont été convoqués pour un entretien le vendredi 3 septembre 2010 de 14h à 16h,

TECAM ayant fait savoir le vendredi 3 septembre qu'il ne souhaitait pas se déplacer, seuls ABE, OUEST'AM, DUPEUX-PHILOUZE ont pu être entendus par la commission d'appel d'offres et ont pu détailler leurs offres,

Vu l'élaboration d'une analyse des candidatures par le syndicat d'urbanisme du pays de Vitré,
Vu l'avis de la CAO suivant l'audition le 03 septembre 2010 de 3 cabinets par la Commission d'Appel d'offres,
Vu les nouvelles propositions des cabinets ABE et Ouest'am,

M. le Maire propose de retenir la proposition du Cabinet ABE.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- de retenir l'offre de l'entreprise ABE établie comme suit :

- **phase étude : 7 800.00€ HT**
- **taux de maîtrise d'œuvre opérationnelle des travaux concessionnaires : 2.65%**
- **taux de maîtrise d'œuvre opérationnelle des travaux hors travaux concessionnaires : 5.30%**

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de conception et de maîtrise d'œuvre correspondant.

6. Dotation de Solidarité Communautaire : nouvelles règles d'attribution

Les dotations communautaires

- L'attribution de compensation qui compense la TP que percevait la commune de Brie avant la constitution de la CCPRF. Montant fixe de 66026,28 €. Ce montant pourra être diminué du coût des charges qui seront transférées à la CCPRF.
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) qui est une part de l'augmentation des recettes TP que la CCPRF, attributaire de la TPU, reverse aux communes suivant des critères de population, de richesse, d'effort fiscal..

Redéfinition de la DSC

Les critères de répartition ayant « vieilli », et suite à la réforme de la TP, il semblait judicieux de redéfinir la répartition de la DSC.

Le « Pacte Financier et Fiscal » en cours de discussion à la CCPRF proposera donc de :

- redéfinir les critères d'attribution de la DSC
- instituer les fonds de concours (300 000€ annuels ?) qui aideront des projets communaux qui s'inscriront dans les objectifs communautaires.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les 2 hypothèses de la nouvelle répartition de la dotation de solidarité communautaire avec les scénarii correspondants.

Après examen des chiffres prévisionnels pour l'ensemble des communes et débat, la décision est la suivante :

Décision :

- Considérant que les recettes de la commune de Brie sont assurées par la fiscalité (3 taxes) dans une proportion beaucoup plus importante que pour les autres communes sauf communes centre (244€/habitant),

- Considérant que le taux de TP maintenu exceptionnellement bas par la CCPRF a pu pénaliser la commune de Brie qui se voit attribuer une DGF faible, et ce depuis de nombreuses années,
- Considérant que la décision communautaire concernant l'aménagement du giratoire du Bois de Teillay nécessitant la suppression de locaux prive la commune de Brie des ressources fiscales qui y étaient associées,
- Considérant le coût par habitant de l'enlèvement des ordures ménagères très élevé pour un seul enlèvement par semaine,
- Considérant que la commune de Brie est mal desservie en transports comparativement aux communes du canton de la Guerche qui peuvent bénéficier de transports extra-communautaires,
- Considérant qu'on ne peut dans ces conditions demander un effort fiscal supplémentaire aux habitants,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (vote : 12 pour et 1 abstention) :**

- demande à ses représentants de refuser la proposition Hypothèse 2 scénario 4 bis

- autorise ses représentants à accepter la proposition Hypothèse 2 scénario 4.

7. Questions et informations diverses.

- Réunion publique du Conseil de Développement : mardi 14 septembre à 20h00 à l'Espace Culturel de Domalain.

- Bibliothèques : achat de stores intérieur pour la petite salle

Signature du registre par les conseillers municipaux présents :

JAMET Bernard	ROBERT Patrick Excusé	FOUILLET Marie-Françoise	MOREL André
BOURGES Solange	PITOIS Nadine	RIGAUDEAU Gérard	BELLOCHE Mélanie
BRULÉ Maryline Absente	CANNIEUX Maurice	COUDRAY Jean-Louis	DURET Patrick
FAYE Céline Excusée	FOUCHER Jean-Jacques	GENDROT Carole Excusée	

Séance levée à : 23h00